

CAP CORSE



1ère Edition

26/28 Février 2016

HISTORIC RALLY



REGLEMENT PARTICULIER



B.R.M

Chronographes

La force de l'automatisme, la précision du quartz.
L'autonomie, après chargement complet de l'accumulateur, est de 6 mois environ.



V6-44-HYBRIDE-BG



www.brm-manufacture.com

Pour tout renseignement,
veuillez contacter BRM par téléphone 01 61 02 00 25 ou par mail info@brm-manufacture.com

Bernard Richards Manufacture

SOMMAIRE

PROGRAMME	HORAIRES	5
VHC		
ARTICLE 1.	ORGANISATION	6
ARTICLE 2.	ASSURANCES	8
ARTICLE 3.	CONCURRENTS ET PILOTES	8
ARTICLE 4.	VOITURES ET EQUIPEMENTS	8
ARTICLE 5.	PUBLICITE	11
ARTICLE 6.	SITES ET INFRASTRUCTURES	11
ARTICLE 7.	DEROULEMENT DU RALLYE	11
ARTICLE 8.	RECLAMATION – APPEL	12
ARTICLE 9.	CLASSEMENTS	12
ARTICLE 10.	COUPES	12
ANNEXE 1	ITINERAIRE	13

PROGRAMME

Lundi 4 janvier 2016		Parution du règlement
Samedi 30 janvier 2016		Clôture des engagements
Libre	Libre	Reconnaitances – Parution du Road book
Vendredi 26 février 2016	14h00 à 19h00	Vérification des documents, vérifications techniques Port de Plaisance - Macinaggio
	18h30	1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs
	19h00	Publication des équipages admis au départ
Samedi 27 février 2016	08h30	Départ du rallye - 1^{ère} étape Capitainerie - Macinaggio
	15h58	Arrivée de la 1^{ère} étape Capitainerie - Macinaggio
Dimanche 28 février 2016	09h00	Départ de la 2^{ème} Etape Capitainerie - Macinaggio
	14h03	Arrivée 2^{ème} Etape Sur Podium- Parking Capitainerie - Macinaggio
	14h30	Vérifications finales Sotracap Damiani - Macinaggio
		Publication des résultats du Rallye 30mn après l'entrée en parc fermé de la dernière voiture

REGLEMENT PARTICULIER - VHC

Règlementation opposable

Le présent règlement particulier de l'épreuve complète les réglementations de la Fédération Française de Sport Automobile.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Terre de Corse et l'ASA Bastiaise, organisateurs administratif et l'association RCI, organisateur technique, organisent, le 1^{er} Cap Corse Historic Rally. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°... en date du, et le Visa du Comité Régional du Sport Automobile Corse N°..... en date du

Comité d'Organisation

Co-présidents : Laurent MAZZOTTI
Yves LOUBET

Vice Président : Philippe GIOVANNI
Daniel BALDASSARI

Trésorier : Jean Pierre PIERI

Secrétaire Générale : Marie France AGOSTINETTI

Membres :

Jean Michel ANDREANI	Claudine GRANDSERRE
José ANDREANI	Abdel KAJEOUI
Catherine BELON	Abdel MALIK
Jacques BONAFEDI	Jean Jacques MAZZONI
Alain CHIARI	Patricia MAZZONI
Hélène DANGER	Christian PAOLI
Philippe DANGER	Romain PHILIP
Michèle DANY	Pierre PIERGIGLI
Corine GAYDOU	Jean Jo PRUNETTI
Jean François GIOVANANGELI	Olivier TRAVERSARI
Michel GRANDSERRE	Frédéric TRAVERSARI

Secrétariat du rallye, Adresse : RCI
Route de Muratello - BP 17
20538 Porto Vecchio Cedex

Téléphone : 00 33 (0) 4 95 70 67 33
Fax : 00 33 (0) 4 95 72 10 80
Email : tourdecorsehistorique2a@gmail.com

Permanence du Rallye : Rogliano - Macinaggio

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :	Président	Fabien ZYCH	4626/0810
	Membres	Antoine CASANOVA Daniel BALDASSARI	4042/0615 5820/0603
Directeur de Course :		Pierre BOI	12623/0606
Directeurs de Course Adjoints :		Marine PONZEVERA Sylvie ZYCH Nicole BONNET	166079/0606 3416/0810 7422/0901
Responsable PC / Direction de Course		Corinne GAYDOU	53537/0617
Directeurs de Course délégués à la voiture tricolore :		Bruno MUSELLI Jean Pierre LABAUNE	24/03/0508 7166/0508
Directeurs de Course délégués aux E.S. :		Cathy BAILE Christian CANADA	174066/0605 7252/0615
Commissaire Technique Responsable :		Thierry GARBI	16028/1801
Commissaires Techniques :		Jean-Jacques PAOLETTI Jean Paul MOTTOLA Christophe OLIVIERI Valérie ROUSTAND Henri PINET	7433/0606 3634/0706 20974/0617 122514/0606 11855/0606
Chargés des relations avec les concurrents (CS)		Claude PAOLETTI	40448/0606
Organisateur Technique :		Cathy BELON 20114 Figari	162324/0617
Responsable des Classements :		Jean Louis ORSINI	12012/ACM
Chargé des relations avec la presse :		Alain BERNARDET	
Responsable Site Internet :		Olivier TRAVERSARI	

A l'exception du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les additifs éventuels, sont Juges de Fait.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront avisés par affichage sur le site www.tourdecorse-historique.fr de leur convocation pour les vérifications administratives - Port de Plaisance - Macinaggio , prévues le 26 février 2016 de 14h00 à 19h00.

Les vérifications finales seront effectuées le 28 février 2016 à 14h30 :

Sotracap Damiani - Macinaggio
Prix de la main d'œuvre : 60 €/heure

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Assurances Stéphane Gaucher. Tel +33 4 50 51 57 80 ; email : asg@assurances-asg.fr

Les véhicules d'assistance ainsi que les véhicules des ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'Organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Tout concurrent qui désire participer au Cap Corse Historic Rally doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée, au plus tard le samedi 30 janvier 2016. Toute demande d'engagement incomplète sera mise en liste d'attente.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés : avec la publicité facultative des organisateurs : 1280 €
sans la publicité facultative des organisateurs : 2560 €

Ces droits d'engagement comprennent : l'assurance, deux plaques « rallye », pack « vêtements ».

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé et en cas d'annulation du rallye.

En cas de forfait après la date de clôture des inscriptions, la somme de 400 euros sera retenue sur le remboursement.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que la photocopie de la première page du PTH (FIA ou FFSA).

3.2.7.P BRIEFING

Un briefing écrit obligatoire pour les équipages est prévu par les organisateurs et diffusé lors des vérifications administratives.

Un briefing oral pourra être prévu en complément. Le cas échéant, les horaires figurent dans le programme du présent règlement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Pour la première étape, l'ordre de départ sera dans l'ordre croissant des numéros.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné suivant le classement général, sans les pénalités de l'étape précédente et après repositionnements éventuels de concurrents décidés par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Voitures autorisées :

Sont autorisées les voitures des périodes E à J1 inclus, Homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH ou PTHN). Sont aussi autorisées pour les périodes E à I. (1977 à 1981) les voitures de rallye « Classic » de compétition et « classic open », possédant un Passeport Technique (trois volets).

Les voitures homologuées groupe 5 et groupe 6 - sport prototype et course bi-place (HST, GTP, TSRC) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

Le passeport technique trois volets FFSA est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.

Vu la spécificité des routes corses, la longueur des épreuves spéciales, le nombre de virages au kilomètre,

- Le montage d'une assistance (électrique ou hydraulique) à la direction est autorisé
- Pour les périodes E à H2 (1947 à 1976) – J1 (1882 à 1985) l'utilisation de technologies de période qui auraient pu être utilisées à l'époque est autorisée (sans obligation d'homologation préalable).

Cette dernière autorisation a pour but d'admettre les modèles de voitures de rallye dans une configuration qui aurait pu potentiellement être utilisée de 1947 à 1976 et de 1982 à 1985 et ceci dans la cohérence et la technologie en vigueur à ces époques.

Le concurrent devra présenter les éléments justificatifs (documents, photos, articles de journaux etc ...) prouvant la période de production des éléments utilisés.

Mesures et dispositifs de sécurité :

- Voitures : Annexe K du Code Sportif de la FIA 2016
- Equipages :

CASQUES	Si le système HANS est utilisé, seuls sont autorisés les casques mentionnés sur la liste FIA N°29. Pour les casques mentionnés dans la liste N°29 n'étant pas équipés d'origine des ancrages de sangles, seul le constructeur est habilité à les équiper.
SIEGES	Pour les catégories T, CT, GT, GTS et Groupe 5 à compter de la période I, l'utilisation d'un siège homologué FIA en cours de validité est obligatoire. En dérogation à l'Annexe K, les voitures des Groupes T et GT antérieures à cette période sont également autorisées à monter des sièges homologués FIA en cours de validité. Le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé. Celui-ci sera soumis à l'approbation des Commissaires Techniques.
HANS	L'utilisation du Système Hans est obligatoire pour toutes les voitures à compter de la période I <i>sauf pour les Formules Ford de la période I et antérieures.</i>
HARNAIS	Toutes les voitures à partir de la période F avec arceau de sécurité : 8854/98 (ou 8853/98) y compris TSRC en Rallye Monoplace et Voiture de Course Biplace : 8853/98 (sauf TSRC en Rallye)
CAGOULE	Recommandée.
SOUS VETEMENTS <small>recouvrant entièrement bras et jambes</small>	Recommandés.
COMBINAISON HOMOLOGUEE	Norme FIA 1986. Standard 8856-2000.
CHAUSSURES	Les chaussures en matière synthétique ou en caoutchouc sont interdites.
CHAUSSETTES	Les chaussettes en matière synthétique ou acrylique sont interdites.
GANTS	inflammables obligatoires.

4.3P. ASSISTANCE - Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera libre entre les Epreuves Spéciales.

A la fin de chaque étape, et après s'être soumis au contrôle horaire (CH) d'arrivée de l'étape, l'équipage conduira la voiture en parc ou zone d'assistance pour une durée maximale de trois heures (03h00).

Passé ce délai, une pénalité de cinq minutes sera appliquée pour chaque heure ou fraction d'heure supplémentaire.

Les voitures devront réintégrer le parc fermé au plus tard une heure avant le départ de la première voiture pour l'étape suivante.

Les dépanneuses mises à la disposition du directeur de course au départ des ES sont destinées à libérer la route de course de toute voiture provoquant une obstruction totale et impossible à déplacer autrement qu'avec la dépanneuse.

La décision de l'intervention de la dépanneuse appartient au seul Directeur de course qui décide également du lieu de déchargement du véhicule évacué.

Les dépanneuses pourront, après le passage de la voiture Balai, prêter assistance aux voitures accidentées, à la demande du concurrent qui fera son affaire, avec le dépanneur, de la prise en charge de cette intervention.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

Vu la spécificité des routes corses, la longueur des E. Spéciales, le nombre de virages au kilomètre, nous autorisons une aide électrique à la direction.

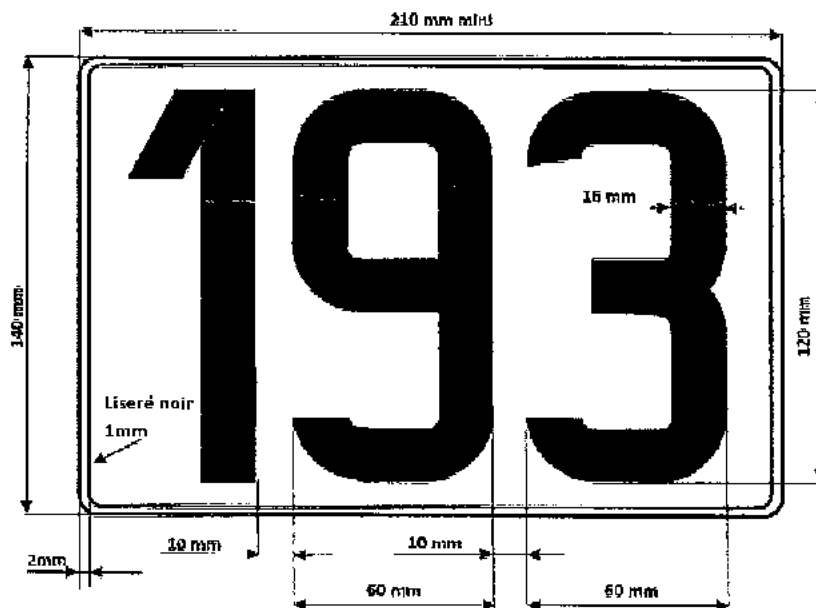
4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES (application au 8 juin 2012)

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux plaques (210mm x140mm), l'une située à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Le format de ces plaques et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :



Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur droit du pare-brise.

Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés avant le départ de l'ES. Une interdiction de prendre le départ pourra être prononcée par le Directeur de Course en cas de non-respect de cet article.

4.9.P BOITIER DE CONTROLE ET DE CHRONOMETRAGE G.P.S.

Lors des vérifications, il sera remis aux concurrents, contre caution, un boîtier de contrôle et de chronométrage G.P.S. de la marque TRIPY, dont l'installation sera sous la responsabilité des concurrents.

L'équipement est composé de trois éléments :

- le boîtier G.P.S TRIPY proprement dit
- un câble d'alimentation préalablement installé dans la voiture, par le concurrent, avant les vérifications
- une antenne magnétique.

Une fois le matériel totalement installé et testé sous le contrôle des préposés de la Sté TRIPY, le matériel ne devra, en aucun cas, être débranché et quitter la voiture jusqu'à l'arrivée finale.

Le concurrent est seul responsable de l'ensemble du matériel de chronométrage qui lui a été confié.

Ce matériel est susceptible d'être contrôlé en tout point du parcours par l'Organisateur, notamment au début et à la fin des ES ainsi que dans les parcs. Toute action visant à en empêcher le fonctionnement pourra entraîner la mise hors course du concurrent.

Le système G.P.S. mis à bord de chaque véhicule permettra de vérifier également la vitesse de la voiture en tout point du parcours et pourra donc servir au respect des prescriptions du Code de la Route.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire (Panneaux de portes, plaque d'immatriculation avant) et la publicité facultative (bandeaux de pare-brise droite et gauche) sont : elles seront précisées par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Cap Corse Historic Rally représente un parcours de 407,87 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 211,73 km.

Les Epreuves Spéciales, l'itinéraire et les horaires figurent dans l'annexe "Itinéraire" (annexe 1).

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.6P. Les reconnaissances sont libres.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Après les vérifications techniques, les voitures seront mises en parc fermé de départ.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route :	Chasuble vert
Chef de poste :	Chasuble orange rayé de noir
Radio :	Chasuble Jaune

7.3.16 MISE HORS COURSE

7.3.16.1.P La mise hors course temporaire interviendra pour tout retard supérieur à 15 minutes sur l'horaire imposé entre 2 contrôles horaires.

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Directeur de Course, sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant son entrée en parc de regroupement de fin de section, ou de son entrée en parc fermé de fin d'étape.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour la section ou l'étape suivante.

Pour la section où la mise hors course a été constatée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de TRENTE minutes par section.
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre pourront être repositionnés par les commissaires sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du règlement standard des rallyes. Ils ne sont éligibles à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le collège des commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1.P CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué à la seconde.

7.5.9.P SYSTÈME D'ACQUISITION DES TEMPS

Le boîtier TRIPY dont les voitures sont équipées permettent l'acquisition des heures de chronométrage au passage du point GPS de contrôle, et leur envoi en direct sur un serveur informatique central en vue de l'élaboration des classements.

Le départ est donné dans les conditions du règlement standard des rallyes FFSA.

En cas de non fonctionnement de la prise de temps par GPS pour raison technique, un temps forfaitaire sera attribué par les Commissaires Sportifs selon les dispositions de l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Il sera établi :

* Un classement général

* Un classement pour les périodes suivantes :

E	(1947 à 1961)
F	(1962 à 1965)
G1	(1966 à 1969)
G2	(1970 à 1971)
H1	(1972 à 1975)
H2 à I	(1976 à 1981)
J1	(1982 à 1985)

*Un classement féminin

* Un classement "Classic" et "Classic Open" Confondus

ARTICLE 10P. COUPES

La remise des prix se déroulera :

Le dimanche 28 février 2016 à 14h15

Sur le Podium - Parking de la Capitainerie - Macinaggio

Classement général :	2 coupes aux trois premiers équipages.
Classement pour les périodes :	2 coupes au premier de chaque période.
Classement féminin :	2 coupes au premier équipage féminin.
Classement "Classic" et "Classic Open":	2 coupes aux trois premiers équipages.

ITINERAIRE HORAIRE

1° Cap Corse Historique

RECAPITULATIF

ETAPES	LIAISONS	ES	TOTAL
ETAPE 1 : Macinaggio - Macinaggio	125,94	121,05	246,99
ETAPE 2 : Macinaggio - Macinaggio	70,20	90,68	160,88
TOTAL RALLYE	196,14	211,73	407,87

ETAPE 1

Macinaggio - Macinaggio

Samedi 27 février 2016

	ITINERAIRE	Route	Km		Temps Imparti	1ère Voiture	Dernière Voiture
			Part.	Total			
SECTION 1							
CH 0	Sortie Parc de Départ Macinaggio Puis AD	Ville	0,00	0,00		08:30	10:10
	TD SRP - BUTICELLA	D80	10,63	10,63			
	AD / Epingle !	D153	0,18	10,81			
	TD - Direction Mairie - Eglise	D153	0,20	11,01			
	Panneau entrée zone CH "attendre son heure idéale avant d'entrer"	D153	1,49	12,50			
CH 1	TD (a la ruine)	D153	0,04	12,54	00:20	08:50	10:30
	<i>ES 1 : Barcaggio (12,08 Km)</i>						
DES	TD-SRP	D153	0,10	0,00	00:03	08:53	10:33
	AD direction Barcaggio	D253	2,88	2,88			
	TD au port, Attention Etroit !	D253	2,15	5,03			
AES STOP	AG-SRP (après le gauche, au champ)	D253	7,05	12,08			
	AG au X en montée	D253	0,19	12,27			
	AD direction St Florent	D80	0,22	12,49			
	AD / Epingle ! Direction Centuri	D35	3,79	16,28			
	AD ! Etroit !	D35	3,79	20,07			
	Panneau entrée zone CH "attendre son heure idéale avant d'entrer"	D35	0,70	20,77			
CH 2	TD-SRP	D35	0,04	20,81	00:30	09:23	11:03
	<i>ES 2 : Centuri - Col de Ste Lucie (28,27)</i>						
DES	TD (a la fin du mur)	D35	0,10	0,00	00:03	09:26	11:06
	AD direction MORSIGLIA	D35	2,74	2,74			
	AD direction PINO	D80	1,47	4,21			
	TD direction PINO	D80	9,37	13,58			
	TD / D80	D80	1,24	14,82			
	AG / Epingle	D33	4,47	19,29			
	AG / Epingle	D33	0,75	20,04			
	TD-SRP direction LURI	D180	4,21	24,25			
AES STOP	TD (Au mur a gauche, Eglise à droite)	D180	4,02	28,27			
	AG-SRP	D180	0,25	28,52			
	AG direction SANTA SEVERA	D180	4,57	33,09			
	A PIAZZA	D180	0,45	33,54			
	SANTA SEVERA	D180	5,69	39,23			
	AG direction Macinaggio	D80	0,18	39,41			
	MERIA	D80	5,98	45,39			
CH 2A	Entree Parc Regroupement MACINAGGIO (Au Pano)	D80	3,59	48,98	01:00	10:26	12:06
SECTION 2							
CH 2B	Sortie Parc de Regroupement MACINAGGIO	D80	0,00	0,00	00:20	10:46	12:26
	AG-SRP (Debut Zone Assistance)	D80	0,30	0,30			
CH 2C	FIN DE ZONE ASSISTANCE	D80	0,30	0,60	00:30	11:16	12:56
	TD SRP - BUTICELLA	D80	10,03	10,03			
	AD / Epingle !	D153	0,18	10,21			
	TD - Direction Mairie - Eglise	D153	0,20	10,41			
	Panneau entrée zone CH "attendre son heure idéale avant d'entrer"	D153	1,49	11,90			

	ITINERAIRE	Route	Km		Temps Imparti	1ère Voiture	Dernière Voiture
			Part.	Total			
CH 3	TD (a la ruine) <i>ES 3 : Barcaggio (12,08 Km)</i>	D153	0,04	11,94	00:20	11:36	13:16
DES	TD-SRP	D153	0,10	0,00	00:03	11:39	13:19
	AD direction Barcaggio	D253	2,88	2,88			
	TD au port, Attention Etroit !	D253	2,15	5,03			
AES	AG-SRP (après le gauche, au champ)	D253	7,05	12,08			
STOP	AG au X en montée	D253	0,19	12,27			
	AD direction St Florent	D80	0,22	12,49			
	AD / Epingle ! Direction Centuri	D35	3,79	16,28			
	AD ! Etroit !	D35	3,79	20,07			
	Panneau entrée zone CH "attendre son heure idéale avant d'entrer"	D35	0,70	20,77			
CH 4	TD-SRP	D35	0,04	20,81	00:30	12:09	13:49
	<i>ES 4 : Centuri - Col de Ste Lucie (28,27)</i>						
DES	TD (a la fin du mur)	D35	0,10	0,00	00:03	12:12	13:52
	AD direction MORSIGLIA	D35	2,74	2,74			
	AD direction PINO	D80	1,47	4,21			
	TD direction PINO	D80	9,37	13,58			
	TD / D80	D80	1,24	14,82			
	AG / Epingle	D33	4,47	19,29			
	AG / Epingle	D33	0,75	20,04			
	TD-SRP direction LURI	D180	4,21	24,25			
AES	TD (Au mur a gauche, Eglise à droite)	D180	4,02	28,27			
STOP	AG-SRP	D180	0,25	28,52			
	AG direction SANTA SEVERA	D180	4,57	33,09			
	A PIAZZA	D180	0,45	33,54			
	SANTA SEVERA	D180	5,69	39,23			
	AG direction Macinaggio	D80	0,18	39,41			
	MERIA	D80	5,98	45,39			
CH 4A	Entree Parc Regroupement MACINAGGIO (Au Pano)	D80	3,59	48,98	01:00	13:12	14:52
SECTION 3							
CH 4B	Sortie Parc de Regroupement MACINAGGIO	D80	0,00	0,00	00:20	13:32	15:12
	AG-SRP (Debut Zone Assistance)	D80	0,30	0,30			
CH 4C	FIN DE ZONE ASSISTANCE	D80	0,30	0,60	00:30	14:02	15:42
	TD SRP - BUTICELLA	D80	10,03	10,03			
	AD / Epingle !	D153	0,18	10,21			
	TD - Direction Mairie - Eglise	D153	0,20	10,41			
	Panneau entrée zone CH "attendre son heure idéale avant d'entrer"	D153	1,49	11,90			
CH 5	TD (a la ruine)	D153	0,04	11,94	00:20	14:22	16:02
	<i>ES 5 : Barcaggio (12,08 Km)</i>						
DES	TD-SRP	D153	0,10	0,00	00:03	14:25	16:05
	AD direction Barcaggio	D253	2,88	2,88			
	TD au port, Attention Etroit !	D253	2,15	5,03			
AES	AG-SRP (après le gauche, au champ)	D253	7,05	12,08			
STOP	AG au X en montée	D253	0,19	12,27			
	AD direction St Florent	D80	0,22	12,49			
	AD / Epingle ! Direction Centuri	D35	3,79	16,28			
	AD ! Etroit !	D35	3,79	20,07			
	Panneau entrée zone CH "attendre son heure idéale avant d'entrer"	D35	0,70	20,77			
CH 6	TD-SRP	D35	0,04	20,81	00:30	14:55	16:35
	<i>ES 6 : Centuri - Col de Ste Lucie (28,27)</i>						
DES	TD (a la fin du mur)	D35	0,10	0,00	00:03	14:58	16:38
	AD direction MORSIGLIA	D35	2,74	2,74			
	AD direction PINO	D80	1,47	4,21			
	TD direction PINO	D80	9,37	13,58			
	TD / D80	D80	1,24	14,82			
	AG / Epingle	D33	4,47	19,29			
	AG / Epingle	D33	0,75	20,04			
	TD-SRP direction LURI	D180	4,21	24,25			
AES	TD (Au mur a gauche, Eglise à droite)	D180	4,02	28,27			
STOP	AG-SRP	D180	0,25	28,52			
	AG direction SANTA SEVERA	D180	4,57	33,09			
	A PIAZZA	D180	0,45	33,54			
	SANTA SEVERA	D180	5,69	39,23			
	AG direction Macinaggio	D80	0,18	39,41			
	MERIA	D80	5,98	45,39			
CH 6A	CH DE FIN D'ETAPE (Au Pano Macinaggio)	D80	3,59	48,98	01:00	15:58	17:38
	Assistance Libre toute la nuit						

	ITINERAIRE	Route	Km		Temps Imparti	1ère Voiture	Dernière Voiture
			Part.	Total			
SECTION 4							
CH 6b	CH de départ Macinaggio (Devant resto u Culombu) Puis AD	Ville	0,00	0,00		09:00	10:40
	Panneau entrée zone CH "attendre son heure idéale avant d'entrer"	D80	0,60	0,60			
CH 7	TD (a la cabine EDF a droite)	D80	0,04	0,64	00:01	09:01	10:41
	<i>ES 7 : Macinaggio - Ersa (09,84 Km)</i>						
DES	TD-SRP	D80	0,08	0,00	00:03	09:04	10:44
AES	TD-SRP	D80	9,84	9,84			
STOP	TD-SRP	D80	0,14	9,98			
	CENTURI	D80	3,64	13,62			
	AD-SRP Direction Morsiglia	D80	2,31	15,93			
	AD-SRP Direction Pino	D80	10,00	25,93			
	Panneau entrée zone CH "attendre son heure idéale avant d'entrer"	D80	0,45	26,38			
CH 8	TD-SRP (Sur placette à droite)	D80	0,17	26,55	00:40	09:44	11:24
	<i>ES 8 : Pino - Cagnano (35,50)</i>						
DES	TD (sur placette à droite)	D80	0,09	0,00	00:03	09:47	11:27
	TD-SRP (XD80/C3)	D80	0,53	0,53			
	Village de Minerbio	D80	4,47	5,00			
	AG !! Quitter RP Direction Barrettali	D133	3,80	8,80			
	AG / Epingle	D33	2,00	10,80			
	Village de Pino !! Etroit !!	D33	9,36	20,16			
	AD Direction Luri	D180	0,47	20,63			
	Col de Ste Lucie	D180	3,67	24,30			
	!! AD !! Direction Cagnanu	D332	5,17	29,47			
	AD / Montée	D32	0,72	30,19			
	TD direction L'urtale	D132	4,49	34,68			
AES	TD (a droite sur route en terre)	D132	0,82	35,50			
STOP	AG-SRP	D132	0,11	35,61			
	AG direction Macinaggio	D80	5,72	41,33			
CH 8A	Entree Parc Regroupement MACINAGGIO (Au Pano)	D80	11,68	53,01	01:05	10:52	12:32
SECTION 5							
CH 8B	Sortie Parc de Regroupement MACINAGGIO	D80	0,00	0,00	00:20	11:12	12:52
	AG-SRP (Debut Zone Assistance)	D80	0,30	0,30			
	Panneau entrée zone CH "attendre son heure idéale avant d'entrer"	D80	0,60	0,90			
	Et Fin de ZONE ASSISTANCE						
CH 9	TD (a la cabine EDF a droite)	D80	0,04	0,94	01:00	12:12	13:52
	<i>ES 9 : Macinaggio - Ersa (09,84 Km)</i>						
DES	TD-SRP	D80	0,08	0,00	00:03	12:15	13:55
AES	TD-SRP	D80	9,84	9,84			
STOP	TD-SRP	D80	0,14	9,98			
	CENTURI	D80	3,64	13,62			
	AD-SRP Direction Morsiglia	D80	2,31	15,93			
	AD-SRP Direction Pino	D80	10,00	25,93			
	Panneau entrée zone CH "attendre son heure idéale avant d'entrer"	D80	0,45	26,38			
CH 10	TD-SRP (Sur placette à droite)	D80	0,17	26,55	00:40	12:55	14:35
	<i>ES 10 : Pino - Cagnano (35,50)</i>						
DES	TD (sur placette à droite)	D80	0,09	0,00	00:03	12:58	14:38
	TD-SRP (XD80/C3)	D80	0,53	0,53			
	Village de Minerbio	D80	4,47	5,00			
	AG !! Quitter RP Direction Barrettali	D133	3,80	8,80			
	AG / Epingle	D33	2,00	10,80			
	Village de Pino !! Etroit !!	D33	9,36	20,16			
	AD Direction Luri	D180	0,47	20,63			
	Col de Ste Lucie	D180	3,67	24,30			
	!! AD !! Direction Cagnanu	D332	5,17	29,47			
	AD / Montée	D32	0,72	30,19			
	TD direction L'urtale	D132	4,49	34,68			
AES	TD (a droite sur route en terre)	D132	0,82	35,50			
STOP	AG-SRP	D132	0,11	35,61			
	AG direction Macinaggio	D80	5,72	41,33			
CH 10A	Entree Parc FERME MACINAGGIO	D80	11,86	53,19	01:05	14:03	15:43
	Pointage en avance autorisé						



Ça vous change une auto !



www.oscaro.com

Commandez vos pièces 7j/7 -24h/24



01 76 49 49 49

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30
numéro non surtaxé